

Service instructeur
Service Administration et Finances

3^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-3-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014
ROUTES, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2014 pour l'ensemble des dépenses afférentes aux domaines routiers et des transports départementaux qu'elles soient directes ou indirectes, d'investissement ou de fonctionnement.

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes et des Transports, poursuit un triple objectif :

- le développement des infrastructures routières et cyclables et des actions en faveur d'un transport collectif et notamment au ramassage des scolaires, adapté aux attentes des habitants du Haut-Rhin et à la configuration du territoire ;
- l'entretien, l'exploitation et la conservation du patrimoine du réseau routier départemental pour offrir à l'usager des voies de communication de qualité et sûres ;
- l'essor économique et une politique d'aménagement du territoire.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2014, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans cette perspective.

Au titre du BP 2014, la demande globale dans le domaine des routes et des transports s'élève à :

- 31 888 000 € de crédits de paiements d'investissement et 19 126 000 € d'autorisations de programmes en dépenses,
- 43 188 000 € de crédits de paiements de fonctionnement,
- 3 602 000 € de prévisions de recettes, dont 2 504 000 € en investissement et 1 098 000 € en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

I. Transports et déplacements

1) Dépenses de fonctionnement

Le Budget Primitif 2014 pour les transports et déplacements s'élève à un montant global de 33 988 000 €, en hausse de 5,52 % par rapport au BP 2013. Cette revalorisation significative par rapport au BP 2013 dont la hausse se limitait à 2,05 %, est due au changement de taux de TVA au 1^{er} janvier 2014.

| LIBELLE ENVELOPPE | BP 2013 | BP 2014 |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Frais de transports de personnes : | | |
| <i>Lignes régulières</i> | 12 541 000 € | 13 086 000 € |
| <i>Lignes spéciales scolaires</i> | 12 487 000 € | 13 290 500 € |
| <i>Participation aux transports urbains</i> | 2 185 500 € | 2 390 900 € |
| <i>Elèves handicapés</i> | 2 400 000 € | 2 621 500 € |
| <i>Abonnements SNCF</i> | 1 196 500 € | 1 190 700 € |
| <i>Aides individuelles</i> | 435 000 € | 359 900 € |
| <i>Fonctionnement billettique</i> | 13 000 € | 60 500 € |
| S/ TOTAL Frais de transport de personnes | 31 258 000 € | 33 000 000 € |
| Prestation assistance technique – Révision du Schéma | 80 000 € | 73 000 € |
| Maintenance poteaux d'arrêts | 80 000 € | 80 000 € |
| Annonces et insertions | 10 000 € | 2 000 € |
| Communication dans les transports scolaires | 22 000 € | 17 000 € |
| Mission de contrôle des services | 45 000 € | 45 000 € |
| Mission de contrôle des services | 45 000 € | 45 000 € |
| Navette Aéroport | 110 000 € | 117 000 € |
| Cotisation GART | 17 000 € | 17 000 € |
| Compensation TRAM TRAIN | 70 000 € | 70 000 € |
| Schéma transports collectifs | 450 000 € | 494 000 € |
| URTA : Formation - Sécurité | 3 000 € | 3 000 € |
| Etude régionale d'intégration | 63 000 € | 70 000 € |
| TOTAL | 32 208 000 € | 33 988 000 € |

❖ Le principal poste de dépenses : l'enveloppe « Frais de transport de personnes »

Le principal poste de dépenses est constitué par les « *Frais de transport de personnes* » (33 M€) qui regroupe les interventions du Conseil Général pour les transports réguliers et scolaires, dont notamment:

- lignes régulières et services spéciaux de transports scolaires (26,3 M€) ;
- participations du Conseil Général aux transports urbains des agglomérations de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis (2,4 M€) ;
- abonnements scolaires SNCF (1,2 M€) ;
- aides individuelles pour le transport scolaire (3M€).

Voici les principaux facteurs qui impactent l'évolution de ce poste « *Frais de transport de personnes* » pour l'année 2014.

Changement du taux de TVA

Après avoir été relevé de 5,5 à 7 % au 1^{er} janvier 2012, le taux de TVA applicable aux transports publics est de nouveau augmenté à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

L'impact sur l'enveloppe « *Frais de transport de personnes* » est évalué à 842 000 € par an.

Il est à noter que sur l'ensemble du Budget Primitif Transports et Déplacements, la hausse globale par rapport au BP 2013 aurait été de **2,9 %** à taux de TVA inchangé au lieu de 5,52 %.

Le Département a engagé auprès de la Direction Départementale des Impôts une démarche pour assujettir notre activité de transport de personnes à la TVA dans le but de permettre la récupération de cette TVA. Dans un premier temps, cette démarche s'applique à nos marchés de lignes régulières interurbaines.

Résultats des marchés publics de septembre 2013

Les opérations de marchés de septembre 2013 avaient pour objet le renouvellement des marchés de transports réguliers et scolaires dans les arrondissements de Mulhouse et Altkirch. Elles comportaient 94 lots pour un montant global estimé de 9,5 M€.

Par rapport à la situation de départ, un surcoût de 345 000 €/an a été constaté du seul fait du relèvement du niveau des offres. Ce constat a donné lieu à deux procédures successives de marchés infructueux. Lors des négociations, les entreprises ont justifié cette revalorisation des prix par le changement des conditions économiques. La formule d'actualisation prévue au CCAP des marchés départementaux est jugée par certains transporteurs comme insuffisante par rapport à l'évolution réelle des coûts.

Par ailleurs, un surcoût de 205 000 €/an a été enregistré du fait de la mise en accessibilité de 8 lignes régulières. Ce surcoût est toutefois conforme aux prévisions. L'opération 2013 a achevé le programme de mise en accessibilité des lignes régulières du Haut-Rhin aux personnes à mobilité réduite, conformément au Schéma voté en juin 2012, tout au moins pour la partie relative au matériel roulant.

Ainsi, 23 lignes régulières sur les 46 existantes sont équipées d'élévateurs pour accueillir les personnes à mobilité réduite et la totalité des lignes régulières dispose d'une généralisation de l'information visuelle et sonore sur les véhicules.

Globalement les effets des marchés 2013 sont évalués à + 550 000 €/an.

Les marchés actuels étant en cours jusqu'en 2017 pour les plus anciens, aucun marché n'est programmé pour 2014 sauf créations nouvelles. Le BP 2014 a donc été construit sur une hypothèse de stabilité du réseau et des conditions économiques des marchés.

Nouveaux rythmes scolaires

Le décret modifiant les rythmes scolaires impose une 5^{ème} demi-journée de fonctionnement dans les écoles à compter de septembre 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014. Dans le cas des transports scolaires, cette mesure concerne les circuits de regroupements pédagogiques intercommunaux, au nombre de 67 sur notre réseau.

D'ores et déjà, les nouveaux marchés de septembre 2013 incluent un fonctionnement le mercredi ou le samedi dans le cas des regroupements pédagogiques. Des avenants devront être passés pour les marchés antérieurs.

L'effet en année pleine d'une cinquième demi-journée de fonctionnement de ces services est évalué à 333 000 €/an. Mais, la quasi-totalité des regroupements scolaires a opté pour un report de la mesure à la rentrée 2014. Cette dernière ne produira donc sur le budget 2014 qu'un effet partiel, limité à la période septembre - décembre et évalué à 153 000 €.

Actualisation des prix des marchés

Les prix des marchés de transports départementaux réguliers et scolaires sont actualisés deux fois l'an au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, sur la base d'une formule prévue au cahier des charges, et suivant l'évolution des indices suivants :

- Salaire horaire de base des ouvriers du transport ;
- Prix à la consommation du gasoil ;
- Prix de vente du matériel industriel des autocars et autobus ;
- Réparations pièces et pneus.

Nos marchés connaissent depuis plusieurs années, une stabilité des différents facteurs de coûts de production qui nous a valu des hausses modérées :

2011 : + 2,55 %
2012 : + 2,30 %
2013 : + 1,30 %

Cette stabilité est particulièrement remarquable dans le cas du gazole dont l'indice Insee de novembre 2013 (208,34) est au même niveau que celui d'août 2011 (208,54).

Compte tenu du caractère volatile de ces différents facteurs de coût, il n'existe pas de prévisions fiables pour l'année à venir.

Perspectives pour 2014

Aucun marché de transport n'arrive à échéance en 2014. Le BP 2014 est basé sur la reconduction des marchés en cours pour la rentrée de septembre 2014 et donc sur une situation stable.

Le Schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin a été adopté par le Conseil Général du 5 décembre 2013. Sur la base d'un scénario volontariste proposé par le Comité de pilotage, ce Schéma définit les axes de développement de notre politique de transport pour les années à venir.

Dans le cas des services réguliers publics, il préconise une meilleure attractivité de notre réseau pour la clientèle commerciale avec notamment la mise à l'étude de lignes express intermodales. La coordination avec le fer est l'un des objectifs du Schéma. Il suppose le développement d'une offre de transport dédiée aux correspondances ferroviaires.

Le Schéma fixe comme préalable la recherche d'une optimisation des transports scolaires pour dégager les marges nécessaires à cette politique.

Les réflexions en ce sens seront engagées en 2014. Des crédits d'études sont prévus à cette fin à hauteur de 73 K€. Elles devront permettre d'identifier les pistes possibles de réduction des coûts des transports scolaires mais également d'en préciser les limites et les risques.

Le réseau des transports interurbains du Haut-Rhin est principalement adapté à la prise en compte des besoins scolaires. Il s'agit historiquement de la principale mission du Conseil Général en application du Code de l'Éducation Nationale.

Cette année 2014 sera le trentième anniversaire du transfert de la compétence dans ce domaine (1^{er} septembre 1984). Par ailleurs, l'essentiel des contacts avec le public et de la demande exprimée par l'utilisateur se concentre sur les besoins des élèves.

Une refonte des circuits de transports scolaires devra prendre en compte plusieurs contraintes d'organisation du réseau :

- la carte scolaire de l'enseignement général ;
- les secteurs de recrutement des grands lycées professionnels ;
- les obligations réglementaires (transport assis dans les services spéciaux scolaires) ;
- les horaires et calendriers des écoles, collèges et lycées.

Il s'agira d'évaluer les possibilités d'optimisation des moyens en matériel roulant par bassins de transports en adaptant les horaires des établissements scolaires de manière à réutiliser successivement des véhicules d'un établissement à l'autre. A la suite de l'étude, les marges possibles d'économie seront proposées et permettront de prendre les décisions nécessaires tout en tenant compte des nombreuses contraintes formulées.

Diffusion de la livrée départementale sur les autocars

Depuis septembre 2012, nos marchés de lignes régulières interurbaines comportent obligation pour l'exploitant d'affecter au service des cars portant la livrée « Lignes de Haute Alsace » selon la maquette élaborée par la Direction de la Communication. Cette livrée a commencé à se généraliser sur le réseau.

Evolution des dépenses (période 2010 – 2013 en € TTC)

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Lignes régulières routières | 12 350 155,50 | 11 650 486,50 | 12 583 300,94 | 13 292 129,76 |
| Services spéciaux et regroupements scolaires | 11 162 301,76 | 12 866 716,92 | 11 372 450,62 | 11 084 431,95 |
| Participation aux transports urbains | 1 991 931,07 | 2 026 436,27 | 2 257 920,79 | 2 112 198,07 |
| Elèves handicapés | 2 235 175,74 | 2 505 090,45 | 2 962 473,90 | 3 191 137,39 |
| Abonnements SNCF | 1 724 513,89 | 1 196 956,09 | 1 451 472,36 | 1 025 503,95 |
| Aides individuelles | 379 482,60 | 339 405,98 | 319 454,69 | 284 981,52 |
| TOTAL | 29 843 560,56 | 30 585 092,21 | 30 947 073,30 | 30 990 382,64 |

Sur cette même période, le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'élèves subventionnés :

| | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 |
|----------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Lignes régulières routières | 9 493 | 9 734 | 9 312 |
| Services spéciaux (lycées et collèges) | 14 618 | 15 463 | 13 151 |
| Regroupements scolaires intercommunaux | 4 714 | 4 725 | 4 641 |
| Elèves handicapés | 438 | 463 | 508 |
| Abonnements SNCF | 3 409 | 3 489 | 3 347 |
| Aides individuelles | 593 | 481 | 492 |
| TOTAL | 33 265 | 34 355 | 31 451 |

❖ Participation du Conseil Général aux actions régionales de transports publics

Un crédit de 70 000,00 € vous est proposé pour notre participation aux actions initiées par la Région Alsace en faveur de l'intermodalité des transports régionaux.

La principale dépense sur ce poste est la part du Haut-Rhin au fonctionnement du site VIALSACE (système d'information multimodal), pour un montant prévisionnel de 55 000 € par an (319 661 visiteurs en 2012).

L'enveloppe prend également en compte 9 000 € au titre de la participation du Haut-Rhin à une étude pour l'interopérabilité des différents systèmes de billettique en application dans les transports publics d'Alsace.

Il est à noter une étude en cours pour le développement d'un web services entre la plateforme de covoiturage du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le site Internet VIALSACE. Le coût de ce projet n'est pas estimé à ce jour.

❖ Etudes

Un crédit de 73 000 € est inscrit pour les études connexes au Schéma des transports et de la mobilité durable ainsi que le Schéma directeur d'accessibilité.

❖ Offre complémentaire locale « Schéma des transports collectifs »

Un crédit de 494 000 € est proposé pour les interventions du Conseil Général en faveur des projets de transports complémentaires locaux organisés par les Communautés de Communes et inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2010-2013.

Cette rubrique est issue du Schéma des transports collectifs départementaux voté par notre Assemblée en novembre 2000.

Les transports locaux sont organisés par les Communautés de Communes (transports à la demande, navettes régulières ...) avec la participation financière du Conseil Général. Seuls les projets hors périmètre de transports urbains sont pris en compte.

Le dispositif initial reposait sur un taux de subvention de 50 % de la couverture d'exploitation avec un plafond annuel de subvention de 3,19 € par habitant. Nos modalités d'intervention évoluent avec les nouveaux Contrats de Territoires de Vie 2014-2019. Le taux de subvention sera réduit de 50 à 40 %.

Toutefois, l'aide du Conseil Général étant versée pour l'année civile écoulée, cette baisse de taux n'impacte par encore le budget 2014, qui reste calculé sur la base d'un taux de 50 % appliqué à la dépense réalisée en 2013.

Quinze Communautés de Communes étaient conventionnées en 2013 pour un transport complémentaire à la demande, en prenant en compte la fusion en une seule Communauté des Pays de Thann et Cernay. La Communauté de Communes de Hirsingue est dissoute au 31 décembre 2013.

Les Communautés de la Vallée de Saint Amarin, de la Doller, de la Porte de France-Rhin Sud et le Syndicat Mixte pour le Sundgau ont une étude de développement en cours sur les transports locaux.

2) Recettes de fonctionnement

| LIBELLE ENVELOPPE | BP 2012 | BP 2013 |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Recettes diverses (Alsaplus, duplicata) | 8 000 € | 8 000 € |
| Compensation tarifaire TRAM TRAIN | 70 000 € | 70 000 € |
| TOTAL | 78 000 € | 78 000 € |

Les recettes diverses correspondent aux reversements de la Région Alsace sur la vente des titres Alsa Plus utilisables sur le réseau départemental (Alsa Plus « Job et Cars 68 », Alsa Plus « 24 heures »), ainsi qu'aux frais de duplicata pour les cartes de transports scolaires.

La compensation tarifaire Tram Train est versée par la Région au Département à charge pour ce dernier de la reverser aux exploitants interurbains. Une dépense équivalente est prévue en fonctionnement. C'est une rubrique neutre au plan comptable.

L'affrètement des lignes régulières départementales sur leur partie urbaine par les réseaux de bus urbains de Colmar (TRACE) et Mulhouse (SOLEA) est en cours de reconventionnement. Il donnera lieu à encaissement par le Conseil Général d'un prix d'affrètement payé par les exploitants de transports urbains dont Les modalités d'encaissement ne sont pas encore déterminées car les exploitants souhaitent un dispositif leur permettant la récupération de la TVA. Elles donneront lieu le cas échéant à une inscription en recettes à la DM 1.

Le même travail de refonte de la convention d'affrètement avec la Communauté de Communes des Trois Frontières sera engagé en 2014 pour le réseau urbain de Saint-Louis (DISTRIBUS).

II. Entretien du réseau routier

Le budget de fonctionnement 2014 pour l'entretien du réseau routier s'établit à 9 200 000 €.

Les missions développées dans ce programme sont regroupées sous trois thématiques :

- Entretien courant,
- Viabilité hivernale,
- Missions support.

Chacune de ces missions est déclinée par tâche et détaillée dans l'annexe n° 2.

1) Entretien courant du réseau routier

Le budget réservé à l'entretien courant, alloué aux unités du siège, à l'Unité d'Appui Routes et Matériels (UARM) et aux Unités Routières, est de 4 300 000 €.

Cet entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des débris pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage ou d'abattage.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouvertures/fermetures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation ou remplacement de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec leurs consommations électriques induites.
La signalisation directionnelle n'est plus remplacée qu'aux points stratégiques ou à des carrefours à fort enjeu en matière de sécurité routière.
- Entretien des itinéraires cyclables : réalisation du fauchage, de l'élagage de sécurité des plantations, du balayage.

La masse salariale correspondant aux tâches réalisées en régie, soit environ 4 000 000 €, n'est pas valorisée dans ces différents programmes.

2) Viabilité hivernale

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 3 500 000 € pour 2014. Il s'agit d'un montant prévisionnel, correspondant à un hiver peu rigoureux.

A titre d'information, le bilan de la campagne hivernale 2012/2013, s'est élevé à environ 4,10 M€, hors frais de réparation des dégâts de chaussée et coûts salariaux.

3) Missions support

Ce budget, d'un montant de 1 400 000 €, correspond principalement aux dépenses d'entretien des matériels et des carburants pour toute la période estivale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 145 000 € pour l'entretien des routes départementales de l'agglomération de Mulhouse.

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2014 s'élèvent à 1 020 000 € et concernent :

- Les redevances d'occupants du domaine public routier départemental (510 000 €),
- Les ouvertures de glissières pour convois exceptionnels (250 000 €),
- Le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 dite « route internationale » par les cantons suisses (50 000 €),
- Le remboursement des dépenses de remplacement de la signalisation verticale et des glissières suite à des accidents (210 000 €).

INVESTISSEMENT

I - Investissement indirect

CP 2014 : 4 798 000 €

AP 2014 : 520 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 970 000 € (450 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

1) Participation aux investissements de l'Etat (politique A02)

CP 2014 : 250 000 €

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du PDMI ainsi que la contribution qu'il apporte aux autres projets routiers de l'Etat.

Selon la programmation financière du PDMI actualisée par la DREAL, l'appel de fonds pour le Département pourrait être de 0,25 M€ en 2014 au titre des travaux de protection acoustique entre OSTHEIM et GUEMAR. Pour cette opération, il convient de noter que la participation départementale versée en 2013 s'est finalement élevée à 1,75 M€, avec une anticipation d'un appel de fonds 2014 de 1 M€ sur la fin de gestion comptable 2013.

L'Etat étant lui-même contraint sur son budget d'investissement, il est proposé, au stade du budget primitif, de ne pas mobiliser de crédits de paiements pour le financement de la mise à 2x3 voies de l'A36 à MULHOUSE.

En ce qui concerne la contribution du Département à la mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire, les paiements ont été jusqu'à présent suspendus tant que la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apportait pas de réponse satisfaisante sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé trop élevé pour les poids lourds. Il est donc proposé de ne pas inscrire de CP 2014 à ce titre.

2) Aides à la voirie communale (politique A08)

CP 2014 : 3 488 000 €

AP 2014 : 520 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 970 000 € (450 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Compte tenu des opérations d'ores et déjà notifiées et de celles qui seront susceptibles d'être partiellement ou totalement liquidées en 2014, l'inscription demandée en terme de CP 2014 est évaluée à 3,49 M€ (dont 2,04 M€ au titre des Contrats de Territoires de Vie) et 0,97 M€ d'AP 2014.

Ce montant reste estimatif pour les opérations relevant du « Guide des Aides » car dépendant du rythme des travaux adopté par les communes. A ce titre, il convient de définir les taux de subvention des communes et EPCI pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2014.

Concernant les opérations de la première génération des CTV, les prévisions de dépenses 2014 ont été calculées selon l'hypothèse que les montants des justificatifs qui seront transmis par les communes permettront de réduire le niveau de mandatement d'environ 0,3 M€ sur ce chapitre.

3) Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de Mulhouse (programme AW 211)

CP 2014 : 1 060 000 €

Par décision de l'Assemblée délibérante du 22 juin 2012, le Département a décidé de participer à hauteur de 10,6 M€ aux travaux d'achèvement de la Voie Sud de Mulhouse et d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé Quai d'Isly.

La convention financière correspondante précise les modalités de versement de cette subvention car celle-ci sera échelonnée sur 10 ans, ce qui représente une dépense annuelle de 1,06 M€. La première échéance est prévue pour 2014.

II - Entretien du réseau routier (politiques A03, A04 et A05)

CP 2014 : 15 850 000 €

AP 2014 : 13 746 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 17 500 000 € (3 754 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

1) Maintenance des RD (politique A03)

a) Programme A131 – Travaux de renforcement sur RD

CP 2014 : 7 000 000 €

AP 2014 : 8 000 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 9 000 000 € (1 000 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

La politique en matière de renforcement des chaussées concerne le renouvellement des couches de roulements et les travaux connexes sur routes départementales (reprofilage ou renforcement de la structure après étude de l'existant).

Ces travaux constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Compte tenu des fortes contraintes budgétaires, le BP 2014 est limité à 7 M€ de crédits de paiements sur ce programme. Il convient de préciser que d'importantes opérations de renforcement de structure, identifiées par les services de la DRT en charge de l'entretien routier, seraient à réaliser à court terme.

b) Programme A131A – Travaux d'assainissement

CP 2014 : 420 000 €

AP 2014 : 320 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 420 000 € (100 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Ces travaux consistent à des aménagements d'aqueducs, de traversées de chaussées, de sécurisation des têtes d'ouvrages.

Il est proposé de financer à hauteur de 170 000 € la poursuite de la remise à niveau des bassins d'orage existants (90 ouvrages, dont 1/3 n'a jamais été entretenu, avec un coût total estimé à 5 M€).

c) Programme A132 – Calibrage en traverse d'agglomération

CP 2014 : 1 000 000 €

Les travaux de calibrage consistent, soit en un décaissement du corps de chaussée et sa remise à neuf, soit en un simple renforcement de la couche de roulement. Ces opérations accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Il est proposé de maintenir la somme de 1 M€ au BP 2014, compte tenu du reste à payer prévisionnel d'environ 3 M€ en fin d'exercice 2013.

Aucune AP nouvelle n'est proposée au vote du BP 2014 sur ce programme conformément à la modification de la politique de sécurité en traverse d'agglomération approuvée le 30 mars 2012.

d) Programme A133 – Plantations

CP 2014 : 50 000 €

AP 2014 : 46 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 50 000 € (4 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Sur ce programme sont effectuées des interventions de petite envergure destinées à améliorer la qualité paysagère et la sécurité des routes départementales.

Des opérations importantes d'abattage d'arbres menaçant la sécurité, avec replantations compensatoires, ont également été réalisées sur ce programme.

e) Programme A134 – Construction et rénovation d'ouvrages d'art

CP 2014 : 1 050 000 €

AP 2014 : 1 200 000 €

Ce patrimoine fort de 2 000 ouvrages (ponts et murs de soutènement) exige des travaux de rénovation périodiques.

Parmi les opérations envisagées en 2014, sont prévus notamment les travaux relatifs au pont sur l'Îll à OSTHEIM.

f) Programme A135 – Maintenance des ouvrages d'art

CP 2014 : 1 550 000 €

AP 2014 : 1 000 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 1 550 000 € (550 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

La valeur patrimoniale des ouvrages d'art sur le réseau routier départemental est estimée à environ 800 M€. En 2013, les travaux de maintenance ont concerné 37 ouvrages, exécutés via des marchés à bons de commandes.

g) Programme A136 – Aménagements de maintenance urgents

CP 2014 : 580 000 €

AP 2014 : 380 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 580 000 € (200 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Ce programme a pour objet de réaliser des aménagements de voirie imprévus qui s'avèrent urgents. Les dépenses liées aux dégâts d'hiver y sont ainsi imputées.

Pour mémoire, les dépenses réalisées au titre de ces aménagements ont mobilisé un budget annuel compris entre 0,75 et 1,80 M€ depuis 2009, en fonction des dégâts d'hiver constatés.

h) Programme A137 – Etudes et investigations sur ouvrages d'art

CP 2014 : 200 000 €

AP 2014 : 200 000 €

Ce programme permet de financer les études et les investigations sur les ouvrages d'art avant d'entreprendre les travaux sur les programmes A134 ou A135.

2) Sécurité routière (politique A04)

a) Programme A141 – Opérations de sécurité

CP 2014 : 800 000 €

AP 2014 : 700 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 800 000 € (100 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Il s'agit en moyenne d'une vingtaine d'opérations annuelles qui consistent à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours, etc...

Du fait de l'importance des travaux à réaliser, il est proposé de maintenir le budget annuel de ce programme à 0,8 M€.

En matière de recettes, une prévision de 400 000 € est inscrite au BP 2014 de ce programme au titre de la dotation versée par la Préfecture du Haut-Rhin pour les amendes de polices relevées par les radars automatiques.

b) Programme A142 – Installation de voirie

CP 2014 : 100 000 €

AP 2014 : 100 000 €

Au titre de ce programme, sont effectuées des acquisitions de matériels de comptage de trafic routier et des équipements dynamiques.

3) Exploitation (politique A05)

a) Programme A151 – Signalisation verticale

CP 2014 : 500 000 €

AP 2014 : 100 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 500 000 € (400 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Ce programme concerne la mise en œuvre, par itinéraire, du schéma directeur de signalisation directionnelle validé par l'Assemblée en 2001 et la mise en conformité de la signalisation de police, le bornage, ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

b) Programme A152 – Signalisation horizontale

CP 2014 : 850 000 €

AP 2014 : 50 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 850 000 € (100 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Le renouvellement de la signalisation horizontale est dicté par les besoins de la sécurité routière, le marquage étant un des facteurs les plus importants à ce titre pour les usagers, de nuit et par mauvais temps.

c) Programme A153 – Dispositifs de retenue

CP 2014 : 700 000 €

AP 2014 : 600 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 700 000 € (100 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés.

Nombreux dispositifs en place doivent encore être mis aux normes, ce qui représente un budget d'environ 2,5 M€ à résorber sur 10 ans.

A l'issue de cette mise aux normes, un budget annuel d'environ 300 000 € sera nécessaire pour les mises en conformité des glissières en accompagnement des chantiers de renouvellement des couches de roulement.

d) Programme A155 – Eclairage public

CP 2014 : 50 000 €

AP 2014 : 50 000 €

Le budget 2014 permettra de financer la dépose de mâts d'éclairage public, notamment pour la RD 430.

e) Programme A156 – Acquisition de matériel UARM

CP 2014 : 1 000 000 €

AP 2014 : 1 000 000 €, portant ainsi le montant global d'AP de la programmation 2014 à 1 500 000 € (500 000 € d'AP ont été inscrits dans le cadre de la DM 2 de l'année 2013 au titre des besoins pour le premier trimestre 2014)

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par les personnels de la Direction des Routes et des Transports.

Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins qu'il convient de renouveler quand ils sont amortis et ainsi éviter des surcoûts d'entretien.

Il est rappelé que la valeur d'amortissement annuel des engins et matériels de la DRT est de 1,3 M€.

III – Transports et déplacements

| LIBELLE ENVELOPPE | BP 2013 | BP 2014 |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|
| Equipement signalétique des points d'arrêt | 100 000 € | 60 000 € |
| Site Internet de covoiturage | | 12 000 € |
| Mise en accessibilité des points d'arrêt | 300 000 € | 228 000 € |
| TOTAL | 400 000 € | 300 000 € |

Un crédit de 60 000 € est proposé pour les dépenses d'équipement signalétique aux arrêts des lignes régulières (pose ou remplacement de poteaux et cadres horaires), dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000 € sur 4 ans, ouverte en 2010.

Il est à noter que de nombreux équipements posés au cours des dernières années sont vandalisés. Il s'agit plus particulièrement des cadres horaires (arrachage, bris de fenêtre).

Un crédit de 12 000 € est par ailleurs prévu pour la participation du Haut-Rhin à la mise en place d'une nouvelle plateforme de covoiturage à l'échelle des deux départements alsaciens, dans le cadre d'un marché de quatre ans. L'ancien marché

arrive à échéance en octobre 2014. Ce projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Bas-Rhin.

Un budget de 228 000 € est également inscrit au titre de la mise en accessibilité des points d'arrêts.

IV – Travaux neufs

CP 2014 : 10 940 000 €

AP 2014 : 4 860 000 €

1) Constructions neuves et travaux sur RD (programme A111)

CP 2014 : 2 500 000 €

AP 2014 : 950 000 €

AP 2009 complémentaires : 50 000 €

Il s'agit, dans la pratique, d'opérations d'aménagements du réseau routier départemental qui présentent un réel intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire.

a) Bilan résumé 2013

Les principales opérations dont les travaux se sont achevés, poursuivis ou ont été engagés en 2013 portaient sur les aménagements suivants :

- le réaménagement du chemin des Cordiers à Brunstatt ;
- le carrefour giratoire RD 39-RD 201 à Illzach ;
- la RD 25 à Hecken ;
- la RD 83 pour les transports exceptionnels de fort tonnage ;
- le carrefour giratoire RD 415 - RD 2 à Weckolsheim ;
- la sécurisation de la RD 55 entre la RD 422 et la rue de l'Eglise à Baldersheim ;
- le réaménagement de l'avenue de l'Europe à Colmar.

Les principales opérations dont les **études d'avant-projet** ont été réalisées pour tout ou partie en 2013 portaient sur les aménagements suivants :

- le rehaussement de la RD 18 I entre Illfurth et Spechbach-le-Bas ;
- le carrefour RD 1bis - RD 6 à Rodern, Rorschwihr et Saint-Hippolyte ;
- le carrefour RD 430 - RD 401V à Lautenbach ;
- le carrefour RD 28 - RD 11 à Kientzheim ;
- le carrefour RD 417 - RD 43 à Wihr-au-Val ;
- le carrefour RD 4 - RD 45 à Wickerschwihr.

Les principaux aménagements dont les **études de faisabilité** se sont poursuivies ou ont été engagées sont :

- le carrefour RD 238 – avenue de Lyon à Illzach ;

- le carrefour RD 419 - voie communale à Franken ;
- la sécurisation des échangeurs de la RD 55 avec les RD 201, A35, A36 et RD 39 ;
- le carrefour RD 415 – RD 11 III à Fréland ;
- la sécurisation de la RD 13 bis I au Col d'Oderen (2^{ème} tranche).

b) Budget Primitif 2014

Il est tout d'abord nécessaire d'achever et de solder les travaux qui se sont poursuivis ou qui ont été engagés en 2013.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre les études et de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation suivants en 2014 :

- transformation en giratoire du carrefour RD 1 bis – RD 6 à Rodern, Rorschwihr et Saint-Hippolyte ;
- transformation en giratoire du carrefour RD 4 – RD 45 à Wickerschwihl ;
- réalisation d'une traversée piétons – cycles dans le carrefour RD 430 – RD 401 V à Lautenbach.

Il est également proposé de poursuivre les études menées en 2013 et non achevées et d'engager des études pour :

- sécuriser la RD 416 à Ribeauvillé pour cause d'éboulements rocheux ;
- réparer les murs antibruit à Houssen le long de la RD 4 III.

Enfin, il est proposé d'engager les études de l'aménagement en giratoire du carrefour RD 419 – RD 16 à Altkirch qui permettra d'améliorer la sécurité dans ce carrefour et qui devrait bénéficier d'une forte participation financière (70 %) d'un partenaire extérieur sollicitant la création d'un accès sur ce carrefour.

Les AP complémentaires correspondent notamment au financement de la transformation du carrefour RD 4 / RD 45 à Wickerschwihl, de l'étude d'aménagement du carrefour RD 419 – RD16 à Altkirch et des nouvelles études de faisabilité engagées cette année.

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2014 pour ce programme s'élèvent à 1 480 000 €. Elles correspondent pour l'essentiel aux financements des partenaires du Département du Haut-Rhin pour les travaux relatif au giratoire d'ILLZACH ainsi pour les aménagements de la RD 83 dans le cadre des transports exceptionnels.

2) Etudes (programme A112)

CP 2014 : 100 000 €

AP 2014 : 200 000 €

Ce programme finance des études préalables et de faisabilité d'aménagements du réseau routier départemental. Les derniers paiements relatifs au développement du Système d'Information Routier seront également imputés sur ce chapitre.

3) Aménagement d'itinéraires cyclables (politique A07)

CP 2014 : 1 730 000 €
AP 2014 : 150 000 €
AP 2013 complémentaires : 1 855 000 €
AP 2012 complémentaires : 140 000 €
AP 2010 complémentaires : 65 000 €

a) Bilan résumé 2013

Les principales opérations dont les travaux ont été achevés, se sont poursuivis ou ont été engagés en 2013 portaient sur les itinéraires suivants :

- Bouxwiller - Fislis (création) ;
- Hirsingue - Roppentzwiller (création) ;
- Fessenheim - Hirtzfelden (création) ;
- Issenheim - Soultz (création) ;
- Rixheim - Pont du Bouc (passage sur l'autoroute) ;
- Route des Vins à vélo (signalisation) ;
- Véloroute du Rhin (signalisation) ;
- Riquewihr - Kientzheim (gros entretien) ;
- Eurovéloroute n° 6 entre Dannemarie et Brunstatt (gros entretien) ;
- RD 55 à Illzach (sécurisation) ;
- Bartenheim - Blotzheim (participation financière) ;
- Desserte PSA Est (création) ;
- Battenheim (création).

Les principales opérations dont **les études d'avant-projet** ont été réalisées pour tout ou partie en 2013 portaient sur les itinéraires suivants :

- Berges du Rhin entre Huningue et Bâle ;
- Franchissement des écluses du Rhin à Vogelgrün ;
- Herrlisheim - Eguisheim ;
- Kientzheim – Kaysersberg ;
- Rixheim – Riedisheim.

Les principales opérations dont les **études préliminaires** se sont achevées, ont été poursuivies ou ont été engagées en 2013 portaient sur les itinéraires suivants :

- Schlierbach – Habsheim ;
- Henflingen – Waldighoffen ;
- Forêt de la Hardt (grosses réparations) ;
- Habsheim - Forêt de la Hardt ;
- Ensisheim – Colmar ;
- Carspach – Walheim ;
- Lauw – Masevaux ;
- Hégenheim – Hagenthal.

L'année 2013 a permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs du projet « Alsace à vélo », avec la participation du Département aux opérations suivantes :

- La refonte de la signalisation directionnelle en collaboration avec les partenaires locaux sur la section Eurovéloroute n°5 entre Saint Hippolyte et Eguisheim ainsi que sur la véloroute n°15 entre Bâle et Fessenheim. Ces travaux se poursuivront en 2014 pour améliorer la lisibilité de ces itinéraires européens ;

- Définition d'une stratégie de déploiement des Relais d'Information Services (RIS) et des services cyclotouristiques avec l'élaboration d'une charte d'accueil « Alsace à vélo » ;
- La conception de boucles locales visant à valoriser le territoire alsacien, en collaboration avec l'ADT 68 afin d'expliquer la démarche à l'ensemble des EPCI limitrophes à l'eurovéloroute n°5 et les aider à proposer des boucles sécurisées sur une thématique spécifique ;
- L'élaboration du site internet « Alsace à vélo » ;
- L'opération « Slow up » du 2 juin 2013. Cet événement a drainé environ 14 000 personnes.

b) Budget Primitif 2014

La politique que conduit le Conseil Général en faveur des aménagements cyclables porte à la fois sur la réalisation des itinéraires inscrits au schéma départemental, le gros entretien et la signalisation des pistes existantes, ainsi que la sécurisation des bandes cyclables.

Ces travaux peuvent être réalisés sur domaine départemental (programme A171) ou sur domaine de tiers (programme A472).

Pour 2014, Il est tout d'abord nécessaire d'achever et de solder les travaux qui se sont poursuivis ou qui ont été engagés en 2013. De même, il est proposé de poursuivre en 2014 les études engagées en 2013.

Les nouveaux travaux qu'il est proposé d'engager en 2014 au regard de l'état d'avancement des études et des procédures nécessaires portent sur l'itinéraire des berges du Rhin à Huningue.

Par ailleurs, des opérations portant sur des travaux ponctuels de sécurisation ou de réparation pourront être proposées pour affectation à la Commission Permanente.

Les itinéraires cyclables du schéma départemental pour lesquels il est proposé de commencer les études préliminaires portent sur les itinéraires suivants (qui étaient inscrits au plan quinquennal 2010-2014) :

- Ostheim – Guémar (tranche 3 vers Illhaeusern) ;
- Waldighoffen – Roppentzwiller, qui constitue le dernier tronçon manquant de l'itinéraire reliant Hirsingue et Bouxwiller ;
- Soultz – Pulversheim, pour le dernier tronçon manquant de cet itinéraire.

Les AP complémentaires correspondent pour l'essentiel au financement des aménagements des berges du Rhin entre Huningue et Bâle et de la signalisation de la route des vins à vélo et de la véloroute du rhin.

En matière de recettes sur ces programmes, les prévisions inscrites au BP 2014 en CP et AP s'élèvent à 583 000 € et correspondent aux financements des partenaires du Département du Haut-Rhin prévus dans le cadre de conventions financières, notamment pour les travaux des berges du Rhin entre Huningue et Bâle.

Concernant le projet « Alsace à vélo », l'année 2014 verra les actions enclenchées en 2013 se poursuivre avec notamment :

- La continuation de la refonte de la signalisation directionnelle pour améliorer la lisibilité des itinéraires européens ;
- Le déploiement des Relais d'Information Services (RIS) ;
- L'ouverture officielle du site internet « Alsace à vélo » ;
- L'inauguration de la véloroute du vignoble - Eurovéloroute n°5 ;
- La reconduction de la manifestation « Slow up »

4) Opérations individualisées du PPIR (politique A01)

CP 2014 : 6 610 000 €

AP 2014 : 1 200 000 €

AP 2009 complémentaires : 250 000 €

a) Bilan résumé 2013

Les aménagements qui ont été mis en service sont :

- Le **passage piétons-cycles le long de la RD 83** sur le pont franchissant les voies ferrées à Colmar, en octobre ;
- La **déviations d'Aspach**, à la fin de l'année.

Les travaux qui se sont poursuivis portent sur :

- La **déviations de Retzwiller**, avec la réalisation des ouvrages d'art et des terrassements ainsi que des chaussées du carrefour giratoire ouest et du rétablissement de la RD 419 actuelle ;
- La **liaison A35-RD 83 à hauteur de Rouffach**, avec l'achèvement de la traversée piétons-cycles sur le franchissement des voies ferrées. Par ailleurs, le marché de travaux de l'échangeur à Niederentzen a été passé et notifié.

Pour **l'aménagement des carrefours sur les ponts franchissant les voies SNCF à Riedisheim**, la concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme sur le nouveau projet optimisé, avec deux carrefours giratoires, a été menée à son terme et les études de projet ont été élaborées.

Pour les **déviations de Ballersdorf et de Dannemarie** (qui sont déclarées d'utilité publique), la conception de ces projets a été optimisée pour diminuer leurs emprises. Les dossiers d'incidence au titre de la loi sur l'eau ont été mis au point pour lancer les procédures d'autorisation correspondantes. Les parcelles nécessaires pour la déviation de Ballersdorf ayant pu être occupées par anticipation, le diagnostic archéologique a été réalisé pour cette opération. Pour la déviation de Dannemarie, la procédure d'aménagement foncier est en cours.

L'enquête préalable à la DUP de la **liaison A35-RD 201 à Ensisheim** a été menée et a abouti à un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Le dossier d'avant-projet d'aménagement de l'échangeur A35-RD2 a été mis au point et transmis à la DIR Est et le programme des fouilles archéologiques a été présenté par le PAIR.

Le dossier d'enquête préalable à la DUP de la **liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt** a été finalisé et transmis au Préfet du Haut-Rhin.

Les études d'avant-projet de **l'échangeur de Bartenheim** ont été menées en concertation avec les services de l'Etat.

Des études préliminaires complémentaires ont été élaborées pour les projets :

- d'aménagement du carrefour de la Halte de Wettolsheim à Wintzenheim dans le cadre de la **Rocade Ouest de Colmar** ;
- du **barreau RN 66-RD 35 à Vieux-Thann**.

Le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre du **Barreau Ouest d'Altkirch** a été préparé.

b) Budget Primitif 2014

Les aménagements paysagers de la **déviations d'Aspach** prévus au titre de la DUP sont à réaliser.

Les travaux de la **déviations de Retzwiller** doivent se poursuivre avec la réalisation des chaussées, des équipements et du carrefour giratoire Est.

En ce qui concerne la **liaison A35-RD83 à hauteur de Rouffach**, les travaux de l'échangeur autoroutier à créer à Niederentzen doivent commencer au printemps 2014.

Il est proposé de poursuivre les opérations suivantes, au stade des études et des procédures d'autorisation :

- la **déviations de Ballersdorf** ;
- la **déviations de Dannemarie**. Pour cette opération, une AP complémentaire de 250 000 € est nécessaire au titre des dépenses de maîtrise d'œuvre travaux ;
- la **liaison A 35 / RD 83 à hauteur d'Ensisheim** ;
- la **liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt** ;
- **l'échangeur A35-RD 66 à Bartenheim** ;
- le **prolongement de la voie sud et carrefour « pont SNCF »**
- la **Rocade Ouest de Colmar (2^{ème} phase)** entre Ingersheim et le carrefour des « Oignons » ;
- le **barreau RN 66-RD 35 de Vieux-Thann** ;
- le **barreau Ouest d'Altkirch**.

Il est par ailleurs envisagé d'inscrire deux nouvelles opérations au PPIR représentant un enjeu économique important pour le Département, à savoir :

- **l'aménagement de la RD 105 à Saint-Louis en vue du projet de Technoport**. Il s'agit d'engager les études des aménagements nécessaires sur la RD 105 à Saint Louis en vue de créer les dessertes routières pour le centre commercial et tertiaire du Technoport.

- le déplacement de la RD 52 pour la zone Balgau-Nambsheim-Geiswasser-Heiteren (BNGH) au droit de Nambsheim, pour permettre l'implantation d'un projet industriel d'envergure.

Il est donc proposé de voter les CP ci-dessous :

| | | CP 2014 | AP complémentaire |
|--------------|------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| AK111 | RD 105 – Liaison RD 12 bis – RD 473 à HESINGUE | 50 000 € | |
| AL111 | RD 466 – Déviation d'ASPACH | 1 050 000 € | |
| AM111 | RD 18bis - Liaison A 35/RN 83 à hauteur de ROUFFACH | 1 400 000 € | |
| AP111 | RD 33 Liaison RD 66 / RD 35 à VIEUX THANN | 100 000 € | |
| AQ111 | RD 419 - Déviation de BALLERSDORF | 100 000 € | |
| AR111 | RD 419 - Déviation de RETZWILLER | 3 250 000 € | |
| AR011 | Rocade Ouest de COLMAR | 60 000 € | |
| ASA11 | Liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt | 50 000 € | |
| ASD11 | Barreau Ouest d'ALTKIRCH | 50 000 € | |
| AV111 | RD 419 - Déviation de DANNEMARIE | 150 000 € | 250 000 € |
| AW111 | Prolongement de la voie sud et carrefour « Pont SNCF » | 100 000 € | |
| AX111 | Liaison A35 / RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM | 50 000 € | |
| AAB11 | A35 / RD 66 – Echangeur à BARTENHEIM | 50 000 € | |
| AAC1 | Desserte du Technoport à SAINT LOUIS | 100 000 € | 1 000 000 € |
| AAD1 | Déplacement RD 52 pour projet industriel dans la zone BNGH à NAMBSHEIM | 50 000 € | 200 000 € |

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2014 pour les opérations du PPIR s'élèvent à 40 000 € et correspondent au solde du financement de la Région Alsace pour les travaux de la liaison A35 / RD 18 à hauteur de Rouffach.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2014, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 du rapport ;

- d'autoriser l'ouverture des nouveaux programmes individualisés AAC1 « Desserte du Technoport à SAINT LOUIS » et AAD1 « Déplacement RD 52 pour projet industriel dans la zone BNGH à NAMBSHEIM » ;
- de m'autoriser à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes correspondants ;
- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- d'autoriser le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2014, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2012 et 2013 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport et pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

BUDGET PRIMITIF 2014

Routes, Transports et Déplacements

ANNEXE N° 1 AU RAPPORT N°.....2014

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en investissement

| Politique | Programme | Chapitre - Article | AP dépenses | AP recettes | CP dépenses | CP recettes |
|-----------|-------------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| A01 | A111 | 21 - 2151 | 1 000 000 | | 2 495 000 | 0 |
| | | 20 - 2031 | | | 5 000 | 0 |
| | | 13 - 1328 | 0 | 0 | 0 | 1 480 000 |
| | | | 1 000 000 | 0 | 2 500 000 | 1 480 000 |
| | A112 | 20 - 2031 | 200 000 | | 100 000 | 0 |
| | | | 200 000 | 0 | 100 000 | 0 |
| | AW211 | 204 - 204142 | 0 | 0 | 1 060 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 1 060 000 | 0 |
| | AW111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 100 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 100 000 | 0 |
| | AG111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | | 0 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | AK111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 50 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 50 000 | 0 |
| | AT111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | | 0 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | AL111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 1 050 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 1 050 000 | 0 |
| | AR111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 3 250 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 3 250 000 | 0 |
| AM111 | 23 - 23151 13 - 1322 | 0 0 | 0 0 | 1 400 000 0 | 0 40 000 | |
| | | 0 | 0 | 1 400 000 | 40 000 | |
| ARO11 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 60 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 60 000 | 0 | |
| AAD1 | 20 - 2031 | 200 000 | | 50 000 | 0 | |
| | | 200 000 | 0 | 50 000 | 0 | |
| AQ111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 100 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 100 000 | 0 | |
| AV111 | 23 - 23151 | 250 000 | | 150 000 | 0 | |
| | | 250 000 | 0 | 150 000 | 0 | |
| AAC1 | 20 - 2031 | 1 000 000 | | 100 000 | 0 | |
| | | 1 000 000 | 0 | 100 000 | 0 | |
| ASA11 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| AX111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| AAB1 | 20 - 2031 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| ASD11 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 50 000 | 0 | |
| AP111 | 23 - 23151 | 0 | 0 | 100 000 | 0 | |
| | | 0 | 0 | 100 000 | 0 | |
| A02 | A221 | 204 - 204143 | 0 | 0 | 250 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 250 000 | 0 |
| A03 | A131 | 21 - 2151 | 8 000 000 | | 6 997 000 | 0 |
| | | 20 - 2033 | | | 3 000 | 0 |
| | | | 8 000 000 | 0 | 7 000 000 | 0 |
| | A131a | 21 - 2151 | 320 000 | | 420 000 | 0 |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 |
| | | | 320 000 | 0 | 420 000 | 0 |
| | A132 | 21 - 2151 | 0 | 0 | 1 000 000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 1 000 000 | 0 |
| | A133 | 21 - 2121 | 46 000 | | 47 000 | 0 |
| 20 - 2033 | | | | 3 000 | 0 | |
| | | 46 000 | 0 | 50 000 | 0 | |
| A134 | 21 - 2151 | 1 200 000 | | 1 047 000 | 0 | |
| | 20 - 2033 | | | 3 000 | 0 | |
| | | 1 200 000 | 0 | 1 050 000 | 0 | |
| A135 | 21 - 2151 | 1 000 000 | | 1 547 000 | 0 | |
| | 20 - 2033 | | | 3 000 | 0 | |
| | | 1 000 000 | 0 | 1 550 000 | 0 | |
| A136 | 21 - 2151 | 380 000 | | 580 000 | 0 | |
| | | 380 000 | 0 | 580 000 | 0 | |
| A137 | 20 - 2031 | 200 000 | | 200 000 | 0 | |
| | | 200 000 | 0 | 200 000 | 0 | |

| Politique | Programme | Chapitre - Article | AP dépenses | AP recettes | CP dépenses | CP recettes | |
|-----------------------------|--------------|--------------------|-------------------|----------------|-------------------|------------------|----------|
| A04 | A141 | 21 - 2151 | 700 000 | | 800 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 | |
| | | 13 - 1335 | 0 | 0 | 0 | 400 000 | |
| | | | 700 000 | 0 | 800 000 | 400 000 | |
| | A142 | 21 - 2152 | 100 000 | | 100 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 | |
| | | | 100 000 | 0 | 100 000 | 0 | |
| A05 | A151 | 21 - 2152 | 100 000 | | 500 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 | |
| | | 13 - 1324 | 0 | 0 | 0 | 1 000 | |
| | | | 100 000 | 0 | 500 000 | 1 000 | |
| | A152 | 21 - 2152 | 50 000 | | 850 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 | |
| | | | 50 000 | 0 | 850 000 | 0 | |
| | A153 | 21 - 2152 | 600 000 | | 700 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 0 | 0 | |
| | | | 600 000 | 0 | 700 000 | 0 | |
| | A155 | 21 - 2152 | 50 000 | | 50 000 | 0 | |
| | | | | | 0 | 0 | |
| | | | 50 000 | 0 | 50 000 | 0 | |
| | A156 | 21 - 2157 | 1 000 000 | | 994 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 6 000 | 0 | |
| | | | 1 000 000 | 0 | 1 000 000 | 0 | |
| A07 | A171 | 21 - 2151 | 2 160 000 | | 1 460 000 | 0 | |
| | | 20 - 2033 | | | 10 000 | 0 | |
| | | 13 - 1324 | 0 | 517 000 | 0 | 517 000 | |
| | | | 2 160 000 | 517 000 | 1 470 000 | 517 000 | |
| | A472 | 4581 - 458146 | | | 50 000 | 0 | |
| | | 4581 - 458180 | | 66 000 | 50 000 | 66 000 | |
| | | 4581 - 458170 | 50 000 | | 30 000 | 0 | |
| | | 4581 - 458164 | | | 50 000 | 0 | |
| | | 4581 - 458194 | | | 60 000 | 0 | |
| | | 4581 - 458130 | | | 20 000 | 0 | |
| | | | 50 000 | 66 000 | 260 000 | 66 000 | |
| A08 | A283 | 204 - 204142 | 200 000 | | 399 600 | 0 | |
| | | 204 - 204141 | | | 0 | 0 | |
| | | | | 200 000 | 0 | 399 600 | 0 |
| | A284 | 204 - 204142 | 250 000 | | 1 000 000 | 0 | |
| | | | | 250 000 | 0 | 1 000 000 | 0 |
| | A285 | 204 - 204142 | 0 | 0 | 37 000 | 0 | |
| | | | | 0 | 0 | 37 000 | 0 |
| A286 | 204 - 204142 | 0 | 0 | 902 000 | 0 | | |
| | | | 0 | 0 | 902 000 | 0 | |
| A287 | 204 - 204142 | 60 000 | | 979 000 | 0 | | |
| | | | 60 000 | 0 | 979 000 | 0 | |
| A288 | 204 - 204142 | 10 000 | | 7 400 | 0 | | |
| | | | 10 000 | 0 | 7 400 | 0 | |
| A289 | 204 - 204142 | 0 | 0 | 163 000 | 0 | | |
| | | | 0 | 0 | 163 000 | 0 | |
| A09 | A191 | 21 - 2152 | 0 | 0 | 288 000 | 0 | |
| | | 204 - 204142 | 0 | 0 | 12 000 | 0 | |
| | | | 0 | 0 | 300 000 | 0 | |
| TOTAL Investissement | | | 19 126 000 | 583 000 | 31 888 000 | 2 504 000 | |

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en fonctionnement

| Chapitre | Fonction | CP dépenses | CP recettes |
|----------|----------|-------------------|----------------|
| 011 | 621 | 5 618 000 | 0 |
| | 622 | 3 500 000 | 0 |
| | 81 | 33 348 000 | 0 |
| | | 42 466 000 | 0 |
| 65 | 621 | 145 000 | 0 |
| | 81 | 3 000 | 0 |
| | 821 | 564 000 | 0 |
| | | 712 000 | 0 |
| 67 | 01 | 10 000 | 0 |
| | | | 0 |
| | | 10 000 | 0 |
| 70 | 621 | 0 | 970 000 |
| | | 0 | 970 000 |
| 74 | 621 | 0 | 50 000 |
| | 81 | 0 | 78 000 |
| | | 0 | 128 000 |

| | | |
|----------------------|------------|-----------|
| TOTAL Fonctionnement | 43 188 000 | 1 098 000 |
|----------------------|------------|-----------|

BUDGET PRIMITIF 2014
 Transports et Infrastructures
ANNEXE N° 2 AU RAPPORT N° 2014
 Entretien et maintenance des routes départementales
*Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en **fonctionnement***

| LIBELLE | CP |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| 1 ENTRETIEN COURANT | 4 300 000 € |
| a) <i>Chaussées</i> | 1 700 000 € |
| Entretien courant des chaussées | 1 700 000 € |
| b) <i>Assainissement routier</i> | 470 000 € |
| Entretien des ouvrages d'assainissement | 470 000 € |
| c) <i>Fauchage - Nettoyage</i> | 285 000 € |
| Fauchage | 200 000 € |
| Propreté des dépendances | 85 000 € |
| d) <i>Ouvrage d'art</i> | 190 000 € |
| Entretien léger des ouvrages d'art | 190 000 € |
| e) <i>Plantations</i> | 220 000 € |
| Entretien des plantations | 220 000 € |
| f) <i>Equipements</i> | 1 315 000 € |
| Entretien des mobiliers et clôtures | 40 000 € |
| Entretien des glissières | 435 000 € |
| Entretien signalisations | 400 000 € |
| Entretien éclairages publics, feux, comptages | 190 000 € |
| Ouvertures glissières pour TE | 250 000 € |
| g) <i>Itinéraires Cyclables</i> | 120 000 € |
| Entretien des itinéraires cyclables | 120 000 € |
| 2 VIABILITE HIVERNALE | 3 500 000 € |
| Achat de sel | 1 100 000 € |
| Traitement de la viabilité hivernale privée | 1 280 000 € |
| Entretien des matériels | 420 000 € |
| Locations | 210 000 € |
| Achat de carburant | 410 000 € |
| Information météo | 80 000 € |
| 3 MISSION SUPPORT | 1 400 000 € |
| Entretien des matériels (Hors VH) | 820 000 € |
| Locations | 20 000 € |
| Carburant (Hors VH) | 350 000 € |
| Conventions - participations - Frais divers | 210 000 € |

TOTAL

9 200 000 €